



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 11 octobre 2022 à 19 h 30, qui se tiendra au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2022-014	Requérant :	Benoit Forest
	Numéro de lot :	6 062 787
	Adresse civique :	675, rang St-Joseph
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin de régulariser un garage détaché accessoire à un usage résidentiel.</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à l'article 6.5, une superficie maximale de 80 m², à l'article 6.6, une hauteur maximale de 6 mètres, à l'article 6.7, une hauteur de porte de garage maximale de 2,5 mètres et à l'article 6.9, une marge arrière minimale de 1 mètre.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre le garage détaché existant une superficie d'environ 153,3 m² supérieure à la norme prescrite, une hauteur d'environ 1,1 mètre supérieure à la norme prescrite, une hauteur de porte de garage supérieure d'environ 1,77 mètre à la norme prescrite et une marge arrière inférieure de 0,05 mètre à la norme prescrite.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, ce 22 septembre 2022.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et
Contractuelles et greffière adjointe

